

**COMMUNE DE VALLEIRY**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**22 JANVIER 2026**

---

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALLEIRY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de M. Alban MAGNIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	27
Nombre de conseillers municipaux présents :	17
Nombre de conseillers municipaux votants :	22
Date de convocation du Conseil Municipal :	16/01/2026

**PRÉSENTS** : M. Alban MAGNIN, Maire, M. David EXCOFFIER, Mme Virginie LACAS, MM. François FAVRE, Pierre HACQUIN, Mme Isabelle MERCIER, M. Amar AYEYB, Adjoints, Mmes Renée RICHARD, Corinne DURAND, MM. Emmanuel SOGNO, Frédéric BARANSKI, Mmes Alexandra DALLIERE, Elisabeth DEAL, M. Jean-Yves LE VEN, Mme Marie-Noëlle BOURQUIN, MM. Henri VIDAL, Jean FEIREISEN Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : Mme Hélène ANSELME à M. Amar AYEYB,  
Mme Christine NICOLET-DIT-FELIX à M. Alban MAGNIN,  
M. Sébastien BURETTE à Mme Virginie LACAS  
M. Michel PIERREL à M. Pierre HACQUIN  
Mme Giovanna VANDONI à M. François FAVRE

**ABSENTS** : MM. Alain CHAMOT, Clément VILLEMAGNE, Pascal GRIBOUVAL, Mmes Elodie POIRIER, Anna FRANCHI.

M. David EXCOFFIER est élu secrétaire de séance.

---

**DCM20260122-09**

**OBJET : ENVIRONNEMENT (8.8) – Avis d'ouverture d'une consultation du public concernant l'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) de l'entrepôt couvert dédié au stockage de matières combustibles située à Valleiry**

Par arrêté préfectoral n°PAIC-2025-0109 en date du 19 décembre 2025, une consultation du public est prescrite en mairie de Valleiry pendant 4 semaines, du lundi 26 janvier 2026 au mardi 24 février 2026 inclus, sur le dossier par lequel le directeur général de la société BMVIROLLE sollicite au titre des installations classées, l'enregistrement d'un projet d'entrepôt couvert dédié au stockage de matières combustibles, présenté à titre de régularisation administrative située sur le territoire de la commune de Valleiry, sis 691 route du Gros Chêne.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires **DCM20260122-09**.

aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel ou un arrêté préfectoral de refus.

L'installation objet de cette consultation étant située sur la commune de Valleiry, Monsieur le Maire indique que l'avis du conseil municipal est requis.

## DÉCISION

Après exposé et en avoir délibéré,

### LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

- **EMETTE UN AVIS FAVORABLE** au projet d'enregistrement d'une installation d'entrepôt couvert dédié au stockage de matières combustibles, présenté à titre de régularisation administrative située sur le territoire de la commune de Valleiry, sis 691 route du Gros Chêne.

#### ACTIVITE PRINCIPALE DE L'INSTALLATION

1510 : Entrepôts couverts (installations, pourvues d'une toiture, dédiées au stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes), à l'exception des entrepôts utilisés pour le stockage de matières, produits ou substances classés, par ailleurs, dans une unique rubrique de la présente nomenclature, des bâtiments destinés exclusivement au remisage des véhicules à moteur et de leur remorque, des établissements recevant du public et des entrepôts exclusivement frigorifiques, supérieur ou égal à 50 000 m<sup>3</sup> mais inférieur à 900 000 m<sup>3</sup>.

2925 : Ateliers de charge d'accumulateurs électriques. Lorsque la charge produit de l'hydrogène, la puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération (1) étant supérieure à 50 kW.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de VALLEIRY, au service urbanisme-aménagement, au 2ème étage :

- Les lundi- mardi- jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
- Les mercredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Les vendredis de 9h00 à 12h00.

Le projet sera également consultable sur le site de la préfecture et des services de l'Etat en Haute-Savoie à l'adresse suivante : <https://www.haute-savoie.gouv.fr/Publications/Actions-participatives/Enquetes-publiques-et-avis/2026> pendant toute la durée de la consultation du public.

Toute correspondance relative au projet pourra être adressée, au plus tard le mardi 24 février 2026 18h00 inclus soit :

- par lettre adressée au pôle administratif des installations classées (PAIC) :  
3 rue Paul Guiton – 74000 ANNECY
- par voie électronique à l'adresse suivante : [ddpp-enquete@haute-savoie.gouv.fr](mailto:ddpp-enquete@haute-savoie.gouv.fr)

Fait et délibéré les jours, mois et  
an que dessus et a signé au registre le Maire.  
Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Alban MAGNIN



DCM20260122-09